

## On nous avait pourtant vanté la parité, non ?...

Date : 6 juillet 2015

Voici un petit "truc" vu sur le portail du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

J'ai bien une idée de l'élu(e) qui compte pour du beurre, mais je ne le dirai pas !

Accueil > Le Département > Le Conseil départemental > Délibérations de l'Assemblée, décisions de la Commission permanente et arrêtés

**Département**

### Délibérations de l'Assemblée, décisions de la Commission permanente et arrêtés

publié le 17.06.2015

AA | 🖨️ | ✉️ | f | t | &+

**Le Département**

L'histoire

La décision : 53 élus de terrain

- Les cantons
- Décisions de l'assemblée

[cliquer sur l'image pour l'agrandir](#)

Quoi qu'il en soit, ça m'interroge sur ce que coûte aux contribuables « *le vaisseau amiral de la communication numérique du Conseil général d'Ille-et-Vilaine* » (clic).